



**PROGRAMME DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA) :
MODIFICATION DE LA GRILLE DE PRIX DES FOURNITURES POUR INCONTINENTS ET
STOMISÉS (RÉGION DU NORD)**

À compter du 1 mai 2016, le Programme des SSNA augmentera le taux de remboursement pour certaines fournitures pour incontinents et stomisés de 3,1%.

Pour les autorisations préalables qui ont été reçues **avant le 1 mai 2016** les fournisseurs doivent soumettre leurs demandes de paiement à Express Scripts Canada en utilisant les prix mentionnés dans la lettre de confirmation de l'autorisation préalable. Les demandes d'autorisation préalable reçues **en date du ou après le 1 mai 2016** doivent utiliser les nouveaux prix.

Du 1 mai 2016 au 31 mars 2017 les prix suivants s'appliqueront aux fournitures pour incontinents et stomisés :

CODES ET PRIX DES FOURNITURES POUR INCONTINENTS

ARTICLE	CODE	PRIX
Couche/culotte d'incontinence, Adulte, Petit ou Moyen	99401087	\$1.46
Couche/culotte d'incontinence, Adulte, Grand ou T Grand	99401088	\$1.57
Couche/culotte d'incontinence, Adulte, TTT Grand	99401089	\$1.78
Couche à languette, Adulte, Petit ou Moyen	99401090	\$1.17
Couche à languette, Adulte, Grand ou T Grand	99401091	\$1.43
Couche à languette, Adulte, TTT Grand	99401092	\$1.68
Serviette d'incontinence, Jetable	99400438	\$0.65

CODES ET PRIX DES FOURNITURES POUR STOMISÉS

ARTICLE	CODE	PRIX
Sac à urostomie une pièce, plat	99400731	\$15.20
Sac à urostomie une pièce, convexe	99400732	\$15.67
Sac à urostomie, pour système deux pièces	99400745	\$7.31
Collerette plate	99400742	\$10.61
Collerette convexe	99400743	\$14.95
Sac à colostomie/iléostomie, une pièce et plat, qui peut être vidé	99400406	\$9.18
Sac à colostomie/iléostomie, une pièce et convexe, qui peut être vidé	99400730	\$13.60
Sac à colostomie/iléostomie, une pièce, plat et fermé (Auparavant 99400729)	99400905	\$5.50
Sac à colostomie/iléostomie, une pièce, convexe et fermé (Auparavant 99400729)	99400906	\$8.01
Sac fermé à colostomie/iléostomie, système deux pièces	99400414	\$3.65
Sac à colostomie/iléostomie, système deux pièces, qui peut être vidé	99400415	\$7.07

Nous vous rappelons que les SSNA couvrent uniquement les dépenses admissibles qui ne sont pas couvertes par d'autres régimes d'assurance-maladie fédéraux, provinciaux, territoriaux ou privés. Pour les clients admissibles aux SSNA qui sont couverts par un autre régime ou programme de soins de santé public ou privé, les demandes de remboursement doivent d'abord être soumises à cet autre régime ou programme. Quand le premier payeur a traité la demande de paiement et produit un relevé d'explication des prestations ou un document équivalent, ce relevé (ou le document équivalent) et une copie de la demande de paiement doivent être transmis au bureau régional de Santé Canada

approprié aux fins de traitement. Le relevé d'explication des prestations ou le document équivalent doit indiquer les sommes versées par le premier payeur.

Grandes quantités ou articles spéciaux

Les demandes de fournitures pour incontinents ou stomisés qui ne figurent pas dans la liste des fournitures couvertes ou d'un volume de fournitures qui dépasse le maximum habituellement couvert par le Programme, doivent être appuyées par une ordonnance qui précise le besoin ou le motif médical.

Autorisations préalables

Il faudra indiquer dans les demandes d'autorisation préalable des fournitures pour incontinents ou stomisés si le besoin du client est permanent ou temporaire.

Veillez prendre note que les articles qui ont une limite annuelle de fréquence ne doivent être fournis et facturés pour plus d'une période de trois mois à la fois.

Pour plus d'informations concernant les fournitures médicales et l'équipement médical couvert par le Programme des SSNA, de même que les politiques du Programme, veuillez consulter le site Web de Santé Canada à : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/benefit-prestation/medequip/index-fra.php.